

Affiché le:	16/12/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024  
Reçu en préfecture le 12/12/2024  
Publié le  
ID : 068-216803486-20241211-DE\_2024\_117-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 06/12/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 16

**Présents (13)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (4)** : M. Philippe KLETHI à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Pascal GERBER à M. Daniel NEFF Maire, Mme Brigitte SCHMITT à M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD à Mme Estelle GUGNON.

**Excusés (4)** : M. Jean-Claude SALLAND, M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN.

**Absente (1)** : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE\_2024\_117

### POINT 18 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE LA MISE A JOUR ET DU DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ALERTE SONORE DE LA POPULATION DES COMMUNES

**VOTE** : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

M. Rodolphe KIRSCH, Adjoint explique que lors de l'exercice de sécurité civile organisé sur le site de Tronox / Vynova PPC le 3 juin dernier il a été constaté sur les communes de THANN, VIEUX-THANN et LEIMBACH une insuffisance, voir une carence, des zones couvertes par le système d'alerte sonore. L'exercice a démontré que le système est obsolète. Ainsi, la commune a dû enclenchée manuellement la seule sirène dont elle dispose. À ce jour, le mode de déclenchement automatique, par onde radio, est opérationnel, elle n'est toutefois pas audible sur l'ensemble de la commune et à l'intérieur de certains établissements scolaires situés vers LEIMBACH/RODEREN.

La commune envisage de mettre à jour le système d'alerte et de compléter le dispositif actuel avec le rajout d'une sirène supplémentaire, ce qui permettra d'améliorer et de couvrir le périmètre communal. Des sociétés sont actuellement sollicitées pour transmettre des devis afin de mettre en œuvre ce projet. L'opération peut faire l'objet d'une subvention auprès des services de l'Etat.

Il convient au Conseil Municipal d'en délibérer en approuvant le projet et en permettant au Maire de déposer toutes les demandes nécessaires et en parallèle solliciter tout organisme, institution, structure gérant des fonds publics, privés ou mécénat pouvant permettre de financer le projet. Un plan de financement accompagnera cette opération.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 068-216803486-20241211-DE\_2024\_117-DE



*Mme Sandra SOEHNLEN ne participe pas au vote.*

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet ;
- **autorise** M. le Maire à déposer et solliciter toutes demandes de subventions liées à ce projet.
- **autorise** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 13 décembre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 13 décembre 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le 13 décembre 2024.

La secrétaire de séance

Mme Suzanne BARZAGLI

L'auxiliaire de séance

Amélie BOHN

Le Maire



Daniel NEFF